



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2015

au 5 Cité de la Traverse - Salle de la Traverse - Poitiers

En vertu des articles L.2131-1, L.5211-2 et L.5211-3 du CGCT, le Président de la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers atteste que le présent acte a été affiché, transmis en Préfecture
le
et/ou notifié le
et qu'il est donc exécutoire.
Pour le Président, par délégation,

Secrétaires de séance : Mme RUY-CARPENTIER & M. DEVERGNE

Nbr de membres en exercice : 63

Quorum : 32

Date de la convocation : 13/11/2015

Affichée le : 15/12/2015

Président de séance : Alain CLAEYS, Président

Présents :

BELGSIR El Mustapha, BLUSSEAU Jean-Daniel, BROTTIER Philippe, BURGERES Christine, CHALARD Francis, CHARDONNEAU Jean-Louis, CLEMENT Dominique, CORNU Bernard, CORONAS Patrick, EIDELSTEIN Claude, GERARD Anne, HALLOUMI Abderrazak, HOFNUNG Daniel, JARDIN Florence, KIRCH Olivier, LEY Véronique, LUCAUD Laurent, MORISSEAU Gilles, PELTIER Joëlle, SAUVAGE Corine, SOL Gérard, TANGUY Alain, TRICOT Aurélien, **Membres du Bureau**

ARFEUILLERE Jacques, AUBERT Sylvie, BATAILLE Martine, BLANCHARD Gérald, BOUARD Cendrine, BRILLAUD Jean, CHALLET Louis-Marie, CHAUVIN Jacky, COBERAC Jeannie, COINEAU Dany, COMPTE Jean-Marie, DAIGRE Jacqueline, DELHUMEAU-DIDELOT Stéphanie, DEVERGNE Ludovic, DIVERSAY Michel, FAUGERON Agnès, FRAYSSE Christiane, GARABEDIAN Nicole, GAUBERT Jacqueline, GIRAUD Philippe, JEAN Yves, MARCINIAK Marie-Christine, MORCEAU Francette, PALISSE Philippe, PERRIN Bernard, PERSICO Patricia, PETERLONGO Bernard, PROST Marie-Dolorès, ROUSSEAU Eliane, RUY-CARPENTIER Cécile, SARRAZIN-BAUDOUX Christine, SIRAUT Daniel,
Conseillers communautaires Titulaires

Absents excusés :

FAURY-CHARTIER Michèle, GUERINEAU Diane, MICHELIN Joël, RIMBAULT-RAITIERE Nathalie, ROBLOT Edouard, VALLOIS-ROUET Laurence, VERDIN Alain, **Conseillers communautaires Titulaires**

M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée les pouvoirs écrits, de voter en leur nom, donnés par les Conseillers Communautaires empêchés d'assister à la séance, à l'un de leurs collègues, en exécution de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nom du mandant	Nom du mandataire
HALLOUMI Abderazak (à compter de la 10)	Daniel HOFNUNG
Yves JEAN (à compter de la 10)	Jacqueline GAUBERT
Christine SARRAZIN-BAUDOUX (à compter de la 3)	Francis CHALARD
Eliane ROUSSEAU (à compter de la 2)	Francette MORCEAU
Laurence VALLOIS-ROUET	Christine BURGERES
Diane GUERINEAU	Jean-Daniel BLUSSEAU
Dolorès PROST	Gérald BLANCHARD
Nathalie RIMBAULT-RAITIERE	Laurent LUCAUD

Observations :

Le procès-verbal du Conseil communautaire du 26 juin 2015 a été approuvé.

Le rendu compte des délégations au Président et au Bureau n'a donné lieu à aucune observation : Liste des Arrêtés de Délégation de Pouvoir au Président - Liste des Marchés et leurs avenants - Liste des Délibérations prises par les Bureaux Délibérants des 3 septembre 2015 et 10 décembre 2015.

L'ordre de passage des délibérations en séance : De la 9 à la 10 puis de la 98 à la 101 puis la 59 et 60 puis l'ordre initial a été repris. Départs : Mme ROUSSEAU à la 2 ; Mme SARRAZIN-BAUDOUX à la 3 ; MM. JEAN et HALLOUMI à la 10 ; M. PALISSE à la 24 ; M. TRICOT à la 66 et M. MORISSEAU à la 98.

N°: 17

Date réception Préfecture

Conseil du 11/12/2015	Identifiant : 2015-0418	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs :
Titre : 65 - Autres charges de gestion courante - Validation des demandes de subventions de Fonds Social Européen (FSE) dans le cadre de la convention de subvention globale FSE 2015-2017 du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) - P.J. : Tableau de subvention		
Etudiée par : Le bureau du 12/11/2015 La commission Prévention, solidarité et animation de l'espace communautaire du 18/11/2015 La commission Générale et des Finances du 04/12/2015		
Rapportée par : CHRISTINE BURGERES		

Nomenclature Préfecture N° 1 : 8. Domaines de compétences par thèmes

Nomenclature Préfecture N° 2 : 6. Emploi-formation professionnelle

Ce sujet fait l'objet de l'engagement « développer les solidarités » de l'Agenda 21 de Grand Poitiers, au titre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).

Le PLIE de Grand Poitiers a été créé, en 1993, à l'initiative de la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers, de l'Etat et du Département de la Vienne. Il fait l'objet d'un protocole d'accord 2015-2017 qui définit les conditions d'intervention et les objectifs du PLIE. Il est mis en œuvre par Grand Poitiers, via le pôle Coordination emploi du service Développement économique - emploi.

Pour le financement du PLIE, Grand Poitiers sollicite, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017, une subvention globale du Fonds Social Européen (FSE) au titre de l'axe 3 du programme opérationnel national pour l'emploi et l'inclusion en Métropole 2014-2020.

Au titre du dispositif 3 « Etapes de parcours » de cette subvention globale, pour l'année 2015, le PLIE soutient l'accompagnement et l'encadrement technique au sein des ateliers chantiers d'insertion du territoire.

Afin d'éviter toute rupture de l'accompagnement de personnes en parcours PLIE au 1^{er} janvier 2016, le comité de pilotage du PLIE, composé de l'Etat, du Département de la Vienne, de la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers et des autres partenaires du Service public pour l'emploi, a souhaité lancer un appel à projet « Référents de parcours » pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016. Ce poste est entièrement financé par le Fonds Social Européen. Ces actions sont éligibles au dispositif 2 « Accompagnement renforcé » de la subvention globale.

Le comité de pilotage du PLIE a sélectionné le 12 novembre 2015, les actions pour la mise en œuvre de ces accompagnements. Les projets du PLIE sont répartis dans deux délibérations n° 2015-0438 et n°2015-0418.

Les subventions seront attribuées aux opérateurs selon les montants maxima indiqués dans le tableau ci-joint. Les versements du FSE s'effectueront par tranche : une avance de 50%, et un solde, au regard des règles de gestion du FSE, des bilans et des pièces justificatives

de dépenses fournies par les opérateurs. Une convention spécifique sera établie entre Grand Poitiers et les structures.

Il vous est proposé :

- d'approuver les projets et montants permettant aux associations d'obtenir la subvention FSE correspondante,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document pour verser ces subventions FSE dès que la subvention globale FSE avec l'Etat sera signée.

AFFICHEE LE : 15/12/2015

Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Président, le Vice Président :

Vote pour :

Nombre :

Vote contre :

Nombre :



Abstention :

Nombre :

Ne prend pas part au vote : Mme DAIGRE

Nombre : 1

Mouvement des Elus :

Autres mentions de vote :

		<i>Valorisation N-1</i>			Montant déjà voté sur l'exercice N	Montant proposé au vote	Montant TOTAL voté exercice N	Service instructeur Imputation budgétaire Type de décision Période d'attribution pour la structure
Total accordé exercice N-1	<i>Poitiers</i>	<i>Grand Poitiers</i>						
ASSOCIATION INDIGO FORMATION		107 218 €				107 721 €	107 721 €	
348 250 580 00050	FR7642559000422102246140288							

Le montant est validé par le comité de pilotage du PLIE du 12 novembre 2015.

L'association Indigo Formation, organisme de formation propose de mettre en place un accompagnement renforcé vers l'emploi durable pour les demandeurs d'emploi éligibles au PLIE.

Cet accompagnement alterne des temps individuels et des temps collectifs. Il a trois dimensions essentielles :

Demande : 107 721 €
FSE-PLIE

1. Assurer la cohérence du parcours,
2. Assurer un accompagnement socioprofessionnel adapté aux besoins de la personne et ajusté aux enjeux de chaque étape,
3. Assurer un accompagnement dans les actions de parcours : positionner et préparer le demandeur, assurer le suivi et effectuer le bilan d'une étape.

107 721 €

Développement économique -
Emploi
0/90.14/6574/3200/2016
VERSEMENT UNIQUE
(2016)

Un référent de parcours sera garant de l'accompagnement réalisé. Il a un rôle de coordinateur et d'intermédiaire, avec l'ensemble des partenaires de Grand Poitiers.

Indigo Formation demande le financement de deux postes de référents de parcours pour l'accompagnement de 240 personnes en 2016.

	Total accordé exercice N-1	Valorisation N-1			Montant déjà voté sur l'exercice N	Montant proposé au vote	Montant TOTAL voté exercice N	Service instructeur Imputation budgétaire Type de décision Période d'attribution pour la structure
		Poitiers	Grand Poitiers					
CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES DE LA VIENNE 379 867 484 00048	77 688 €					59 740 €	59 740 €	
	FR7630047142160002110660127							

Le montant est validé par le comité de pilotage du PLIE du 12 novembre 2015.

L'association CIDFF, propose de mettre en place un accompagnement renforcé vers l'emploi durable pour les demandeurs d'emploi éligibles au PLIE.

Cet accompagnement alterne des temps individuels et des temps collectifs. Une référente de parcours sera garant de l'accompagnement réalisé.

*Demande : 59 740 €
FSE-PLIE*

La référente de parcours du CIDFF dans son approche, veille à interroger les stéréotypes et les représentations d'une division sexuée des rôles et du travail de façon à permettre à toutes personnes accueillies d'élargir ses choix et d'augmenter ainsi ses possibilités d'orientation professionnelle. La référente travaille la diversification des métiers, et l'articulation des temps de vie. Elle veille également à l'adéquation entre le projet professionnel et la réalité du marché de l'emploi local.

59 740 €

Développement économique -
Emploi
0/90.14/6574/3200/2015
VERSEMENT UNIQUE
(2016)

CIDFF demande le financement d'un poste de référent de parcours pour l'accompagnement de 120 personnes en 2016.

	Total accordé exercice N-1	Valorisation N-1			Montant déjà voté sur l'exercice N	Montant proposé au vote	Montant TOTAL voté exercice N	Service instructeur Imputation budgétaire Type de décision Période d'attribution pour la structure
		Poitiers	Grand Poitiers					
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT POITOU-CHARENTES	112 858 €					112 928 €	112 928 €	
323 858 514 00017	FR7642559000425102001201752							
<p>Le montant est validé par le comité de pilotage du PLIE du 12 novembre 2015.</p> <p>L'IRFREP est l'organisme de formation de la Ligue de l'enseignement poitou-charentes. Ce dernier propose de mettre en place un accompagnement renforcé vers l'emploi durable pour les demandeurs d'emploi éligibles au PLIE par un référent unique.</p> <p>Cet accompagnement alterne des temps individuels et des temps collectifs. Il est constitué:</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un suivi régulier, réactif, et rapproché (fréquence de RDV + importante lors d'étapes actives particulières), - d'une évaluation initiale et continue des atouts et des difficultés du participant permettant d'ajuster en permanence les actions à engager et les axes de progression définissant le projet d'insertion individualisé, - d'un parcours vers l'emploi véritablement piloté par le référent en concertation avec le participant et les partenaires impliqués. <p>Le référent de parcours est le garant du processus d'accompagnement durant toute la durée du parcours PLIE : il en assure la continuité et la cohérence, notamment à chaque étape mobilisée.</p> <p>L'IRFREP demande le financement de deux postes de référents de parcours pour l'accompagnement de 240 personnes en 2016.</p>								

Demande : **112 928 €**
FSE-PLIE

Développement économique -
Emploi
0/90.14/6574/3200/2016
VERSEMENT UNIQUE
(2016)